

l'égard de questions particulières est contraire à ses intérêts nationaux; d'autres peuvent rejeter tout effort d'en arriver à un ordre international reposant davantage sur la coopération. Néanmoins, un dialogue sur la sécurité coopérative offre la possibilité d'amorcer une démarche à partir d'une base réaliste, en demeurant dans le domaine du possible. Il va sans dire que l'assurance militaire continuera d'être un élément central du système de sécurité coopérative. Si elles sont véritablement de nature défensive, les ententes bilatérales ou multilatérales de sécurité sont tout à fait compatibles avec un cadre régional de sécurité coopérative. Ce cadre développera éventuellement un aspect militaire détaillé. On ne peut ni écarter ni hâter un traitement équilibré et circonspect de l'élément militaire, y compris le contrôle des armements et les mesures de renforcement de la confiance.

S'il est possible d'envisager la sécurité coopérative à l'échelle planétaire, il est plus réaliste de s'en tenir, dans un premier temps, à un projet régional (ou sous-régional), car les valeurs, les intérêts, l'expérience et les problèmes communs peuvent favoriser l'élaboration de moyens, de réseaux et de mécanismes réalisables. Il est possible et souhaitable que les cadres régionaux, une fois mis en place avec succès, oeuvrent de pair afin de constituer des cadres de sécurité coopérative plus larges.

Les ententes multilatérales ont souvent un dénominateur commun fonctionnel aussi bien que régional. Les mécanismes de coopération régionale, comme les banques de développement, les ententes économiques et environnementales, ainsi que des tribunes d'échanges conformes aux normes mondiales (par exemple, le GATT, le FMI, l'ONU) démontrent que de plus en plus d'États reconnaissent la participation à ces mécanismes sert leurs intérêts en matière de sécurité nationale. À l'intérieur de leur champ d'activité précis, ces mécanismes peuvent protéger les intérêts plus vastes de leurs membres au moyen de la coopération et, ce qui est peut-être plus important, garantir que les questions qui opposent les États n'entraînent ni tensions ni conflits.

Les États ne font pas reposer leur sécurité sur des notions de coopération altruistes et sans fondement. Ce n'est qu'en invoquant les intérêts nationaux qu'on parviendra peu à peu à instaurer un système de sécurité coopérative.

La sécurité coopérative n'est pas qu'une notion théorique; il s'agit d'une méthode pratique pour traiter de questions importantes. Par exemple, la question des droits d'accès à l'eau pourrait devenir une importante source de conflit au Moyen-Orient. Après la guerre du Golfe, nous comprenons mieux les problèmes d'inégalité économique et les effets des politiques régissant les prix du pétrole pour ce qu'il est convenu d'appeler la «sécurité nationale». À l'avenir, la «sécurité», au vrai sens du terme, sera peut-être davantage tributaire de notre capacité de collaborer à des questions telles que la gestion des droits d'accès à l'eau. On peut relever des problèmes semblables dans d'autres régions.

Pour reprendre nos propos antérieurs, la sécurité coopérative relève d'une approche; il ne s'agit pas d'une institution ni d'une organisation. Sa réussite est entièrement fonction de la reconnaissance par les États que leur participation aux mécanismes, les